

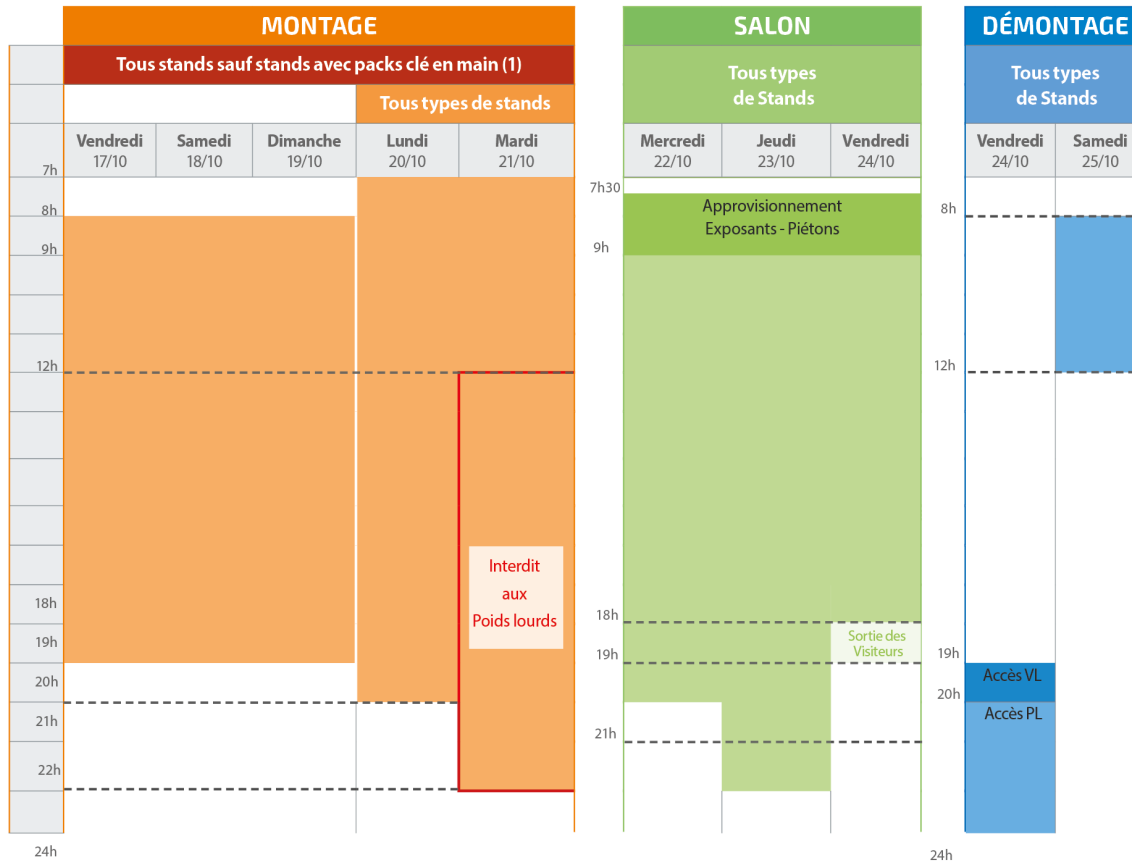


00

GÉNÉRALITÉS

PLANNING HORAIRES EXPOSANTS

Mouvements autorisés aux exposants suivant les jours et heures indiqués



(1) Packs Clé en main = Stand exposant équipé d'un Pack Eco, Eco+, Personnalisé, Prestige ou Vision

Services



Accueil exposant

L'accueil technique est ouvert à partir du vendredi 17 octobre à 8h00 et jusqu'au démontage le samedi 25 octobre 12h inclus. A partir du lundi 20 octobre, l'équipe ARTIBAT ainsi que les prestataires officiels du salon sont à votre disposition pour toutes questions relatives à votre stand : stand Pack, électricité, mobilier, etc. ainsi que pour toutes commandes complémentaires de dernière minute.



Service médical

Une permanence médicale est assurée à partir du vendredi 17 octobre 8h00 dans le bungalow « Service Médical » et jusqu'au démontage le samedi 25 octobre 12h. Le service est ouvert pendant les horaires officiels.

Assurances



Prévention

Pendant les heures d'ouverture au public, ainsi que pendant la période de montage et de démontage, votre stand doit être constamment surveillé par votre personnel.

Ne laissez aucun objet apparent dans les véhicules stationnés sur les parkings (aucun gardiennage n'est prévu).

- Les petits objets doivent être placés dans des vitrines fermées.
- Tout matériel informatique (ordinateur portable, appareil photo numérique, écran plasma etc.) doit être fixé ou attaché par des systèmes de sécurité adaptés au type de matériel pendant les heures d'ouverture au public.
- Pendant les heures de fermeture de la manifestation, les matériels informatiques tels que décrits ci-dessus, doivent être retirés des stands ou enfermés à clef dans des placards prévus à cet effet.



Durée de la garantie

La période d'assurance débute deux jours francs avant l'ouverture du salon et s'arrête le deuxième jour après la fermeture sauf pour la garantie vol qui s'arrête à la fermeture du salon vendredi 24 octobre 2025 à 18h.



Que faire en cas de dommage ou de vol ?

- Prévenir sans délai, les organisateurs à l'accueil exposant
- Déposez impérativement une plainte dans les 48 heures auprès de la Gendarmerie de Bruz et insérez dans votre dossier de demande d'indemnisation l'original de ce dépôt de plainte avec tous les justificatifs nécessaires : factures d'achat des objets dérobés notamment.

En cas de casse ou de tout autre dommage, n'hésitez pas à prendre des photos, et à conserver les objets endommagés pour expertise éventuelle.



03

DÉMONTAGE
du 24 au 25/10/2025

Planning de démontage



Pour des raisons évidentes de sécurité et par respect des visiteurs, le démontage des stands ne peut débuter qu'à partir de 18h le vendredi 24 octobre, aucun matériel ne peut sortir des halls avant 18h.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA DONNÉE

Vendredi 24 octobre (de 18h à 24h)

- À partir de 18h : seule l'évacuation de matériels à pied et/ou avec des chariots à roulettes est autorisée.
- À partir de 19h : seuls les VL (< 3,5T) seront autorisés à accéder aux abords des halls.
Les emballages vides stockés à votre demande par nos prestataires seront déposés sur les stands.
- À partir de 20h : Les PL (> 3,5T) seront autorisés à accéder aux zones de chargement.

Samedi 25 octobre (de 8h à 12h)

- Tout véhicule autorisé.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires si la situation l'impose.

Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans les halls. Le chargement des véhicules doit être effectué impérativement à l'extérieur des halls et ne doit gêner en aucun cas la circulation et les accès des halls.

Les équipements de protection individuelle sont obligatoires (casque, chaussures de chantier, etc...),

Dates	Horaires
Vendredi 24 octobre	18h – minuit
Samedi 25 octobre	8h - 12h

Règles de circulation sur site



Vitesse limitée à 30km/h

Application du code de la route notamment pour la priorité à droite.

Il est interdit de gêner l'accès aux portes des halls, à la circulation des véhicules de secours entre les halls, aux réserves d'eau et bouches



Conditions d'accès au Parc des Expos

Badges d'accès et circulation



POUR LES PIÉTONS :

- L'enregistrement préalable sur le site www.artibat.com est indispensable afin d'obtenir **un badge Montage/Démontage***.
- Ce badge donne accès au site pour le montage/démontage et vous sera demandé par le service de sécurité à votre arrivée



POUR LES VL : accès par le parking «C» OBLIGATOIRE

- Un Badge « VL » à compléter sera remis à votre arrivée sur le parking, il donne accès au site et sera à apposer sur le pare-brise du VL.
- Il vous donne accès aux abords du hall de votre stand pour le chargement de votre véhicule → **limité à 1 heure.**
- Les parkings sont ouverts et gratuits pendant toute la durée du démontage.
- **Aucun véhicule ne pourra stationner sur les voies de circulation ainsi que sur les voies prioritaires (pompiers) sous peine d'enlèvement, à la charge et aux risques de l'exposant.**
- **En aucun cas, votre véhicule ne doit rester stationné aux abords des halls.**



POUR LES PL (+ 3.5 T) : accès par le parking «C» OBLIGATOIRE

Tous les poids lourds (+ 3.5T) intervenant pour votre stand doivent se rendre impérativement au parking C où un dispositif de régulation est mis en place par l'organisateur afin de faciliter la prise en charge de votre matériel (par les manutentionnaires), et les diriger sur la zone de chargement la plus proche de votre stand.

*Badges montage et démontage : plateforme accessible à partir de mai 2025

Restitution de votre stand



Réserve / Mobilier loué

Afin d'éviter tout désagrément, les exposants devront impérativement vider leur réserve et leur mobilier (armoire, caisson,..) le soir de la fermeture du salon, soit le **vendredi 24 octobre à 18h**.
Ces éléments seront récupérés le soir même par les prestataires..



Restitution de votre emplacement

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Toute détérioration (trou, peinture, marquage, etc.) est strictement interdite. Tous les stands, matériels, marchandises ainsi que les détritres en tout genre (adhésifs, éléments de décoration, gravats, etc.) devront être retirés pour le **samedi 25 octobre à 12h au plus tard**.

Ce délai expiré, l'organisateur prendra toutes les mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et déchets restant sur votre emplacement. Il pourra procéder également à la destruction des structures et décors non démontés.

Les frais engendrés par ces mesures seront à l'entière charge de l'exposant.

Afin de faciliter vos opérations de manutention (chargement, déchargement...), vous pouvez vous adresser aux prestataires officiels,



Mise à disposition des emballages vides

Les emballages vides stockés à votre demande par nos prestataires seront déposés sur les stands **à partir de 19h, le vendredi 24 octobre (aucune dérogation)**.

IMPORTANT :

- **Vous avez réservé une surface aménagée par votre décorateur**, pensez à vérifier auprès de celui-ci que :
 - les délais de démontage soient bien respectés,
 - le revêtement de sol (moquette, parquet...) soit retiré,
 - les déchets soient évacués (bois, caisses, adhésifs au sol), et que votre emplacement soit débarrassé de tous les éléments. N'hésitez pas à le rappeler à votre décorateur.
- **Vous avez réservé Un stand Pack « Pack Eco, Eco+, Personnalisé, Prestige ou Vision »** : nous assurons le démontage des éléments le constituant, il vous appartient d'évacuer tous les éléments vous appartenant.
La clé de la réserve est à laisser sur la porte une fois vidée,
Les cloisons modulaires devront être nettoyées de tout élément de décoration (scotch, double face...).
Toute détérioration (trou, peinture, marquage, etc.) est strictement interdite et pourra être facturée à l'exposant.

Sécurité :

Les risques de vol sont importants pendant la période de démontage.

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon, mais n'assure pas le gardiennage particulier des stands. Aussi, nous vous incitons vivement à tenir une permanence sur votre stand et ce jusqu'à l'enlèvement complet de votre matériel.

En cas de vol et ou dégradation, merci de vous reporter à la fiche consignes d'assurance.

Vos déchets



Évacuation de vos déchets

Tous les stands, matériels, marchandises ainsi que les détritres en tout genre (adhésifs, éléments de décoration, gravats, etc.) devront être retirés pour le **samedi 25 octobre à 12h au plus tard**.

Ce délai expiré, l'organisateur prendra toutes les mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation des matériels et déchets restant sur votre emplacement. Il pourra procéder également à la destruction des structures et décors non démontés. Les frais engendrés par ces mesures seront à l'entière charge de l'exposant.



Gros volumes

Pour les gros volumes, l'exposant doit faire procéder à l'enlèvement de ses déchets par ses propres moyens ou faire appel au prestataire agréé par ARTIBAT.

Nous comptons sur vous pour participer ensemble au respect de l'environnement.

ARTIBAT

LE SALON DE LA CONSTRUCTION



Toutes les Informations techniques sont disponibles depuis votre Espace Exposant

Toute l'équipe technique est à votre disposition par mail : technique@artibat.com

22|23|24
OCTOBRE 2025

PARC EXPO
RENNES

ADRESSE
1 rue Louis Marin - 44200 Nantes
France

CONTACT
Tél : +33(0)2 40 89 81 95
Email: technique@artibat.com

www.artibat.com
#ARTIBAT 2025

Suivez-nous



Organisé par : CAPEB Pays de la Loire